



Séparation sans mariage avec un enfant

Par **Murat**, le **31/07/2011** à **11:59**

Bonjour, je suis le père d'un enfant de 4 ans et demi reconnu a ma charge par la CAF a la demande de sa mère depuis fin 2009, d'un commun accord et pour officialisé la situation la mère a fait il y a 1 mois et demi la demande au JAF pour m'accordé la garde ainsi qu'une pension alimentaire de 140€ par mois, ainsi que de l'avoir pour elle 1 weckend sur 2 et la moitié des vacance scolaire, la raison quelle invoque(difficulté pour gérée son activité professionnelle et la garde de notre enfant, ainsi que le fait qu'il a toujours vécu a la maison que nous avons construite et qu'il s'y sens bien) se qui me convient tout à fait, le problème c'est que les parents de mon ex s'oppose a sa décision de manière violante en la menacant qu'elle ne serait plus leur fille si elle faisait cela, j'ai peur que cela déjénère je ne sais plus quoi faire, j'ai besoin d'aide

Par **mimi493**, le **31/07/2011** à **14:39**

Il n'y a rien à faire d'autre. Elle doit gérer ses parents, c'est tout.

Par **granger**, le **31/07/2011** à **14:55**

Bonjour, pour "fixer" les propositions de votre ex, vous pouvez par ECRIT" passer un accord amiable que vous présenterez au JAF qui l'entérinera ou passer par l'intermédiaire d'un avocat pour mettre cet accord en place si vous en avez pris un pour votre audience devant le JAF. Bien su cela n'aura rien d'officiel juridiquement mais c'est un tres, tres bon début. Si l'enfant vit déjà avec vous, qu'il est scolarisé pres de chez vous et que vious vous en occupez à plein

temps, n'hésitez pas à mettre, des attestations dans votre dossier. Si tout se passe bien pour l'enfant selon ce mode de garde en place, le juge l'hésitera beaucoup, beaucoup à changer les choses, cordialement

Par **mimi493**, le **31/07/2011** à **15:04**

Elle a déjà fait sa requête au JAF pour faire ses demandes, donc ça revient au même

Par **Murat**, le **31/07/2011** à **22:05**

merci de m'avoir répondu aussi vite, on se sens vraiment seul dans une situation pareille, ce qui me fait peur s'est sont instabilité psychologique et le fait qu'elle change d'avis toute les 5 minutes, ainsi que l'influence que ces parents on sur elle, s'est ce qui nous a pourri la vie pendant 5 ans et demi, depuis 15 jours la situation c'est complètement dégradé entre nous, elle m'a dit qu'elle avait pris un avocat, je n'ai pas pu savoir dans quel but, j'ai la trouille de perdre mon fils, j'ai vécu c'est 4 dernières années 24H sur 24 avec lui, j'ai toujours pris soin de lui, j'ai 47 ans et je ne vie que pour lui, nous avons construit des liens très fort mon fils et moi, pendant que sa maman me trompé avec son patron prétextant des heures supplémentaire, c'est moi qui lui faisait son dernier calin du soir avant de s'endormir et qui lui préparé son petit déjeuné au petit matin, je crois que l'on supporterai très mal d'êtres sépararé tous les deux, ce mois-ci elle a refusé de versé la pension, je lui dit que c'était son droit vu que nous ne somme pas encore passés devant le JAF, mais tous me laisse a pensé qu'il y a des chose pas claire, et je m'attend au pire, que peut elle me préparé a votre avis ? je psycote a mort ça le fait pas .

Par **mimi493**, le **31/07/2011** à **22:40**

Faites aussi une requête de votre coté, pour être sur qu'elle ne se désiste pas.

Par **Murat**, le **01/08/2011** à **00:33**

j'oublié de vous dire qu'avant de partir la mère de mon fils a aussi vidé le livret A que nous lui avions ouvert a sa naissance ,l'organisme en question refuse de me donné quelconque renseignement concernant les opérations de débit ainsi que les close du compte, que dois-je faire , de plus elle a retiré et utilisé des chéquié personnel a mon organisme bancaire sans que j'en sois au courant, et sans avoir signé moi même de procuration lui donnant ce droit, de plus elle sous interdiction bancaire, et en comission de sur-endéttement au prés de la banque de france, de plus elle a étai juger et reconnu coupable l'année dernière pour faut en écriture, usage de faut, utilisation frauduleuse de carte bancaire ne lui appartenent pas, peine prononcé 3 mois de prison avec surci, 7500€ de damage et intéret, et 1500€ de frais de procédure, et tout ça avec son précédent ex, je n'ai pas envie de l'envoyé en prison, s'est la mère de mon fils, mais quand même il y a des limites et le préjudice et là et mon fils et moi en

payon le prix, que dois-je faire vis a vis de s'est organisme ? que dois-je éventuellement faire vis a vis de mon ex ?